

# Le Programme Santé 2014 - 2020

**Santé**

Le Troisième Programme d'action communautaire dans le domaine de la Santé contribue, en encourageant une coordination accrue entre les Etats membres et un échange plus systématique des connaissances et des bonnes pratiques, à améliorer la santé des citoyens et à réduire les inégalités en matière de santé. Il concourt à la recherche de solutions face aux défis du vieillissement de la population, des contraintes budgétaires affectant les dépenses publiques de santé, de l'augmentation des inégalités entre Etats membres en matière de santé, des pandémies...

Ce programme s'inscrit dans le prolongement des deux programmes précédents d'action communautaire dans le domaine de la santé (2003-2008 et 2008-2013).

## Qui peut participer ?

Le programme s'adresse aux organisations travaillant dans le secteur de la santé (instituts de recherche, universités, administrations publiques, organisations non gouvernementales, entreprises...).

Outre les 28 Etats membres de l'UE, les pays éligibles au programme sont :

- Parmi les pays de l'AELE/l'EEE : l'Islande et la Norvège
- Pays en voie d'adhésion, candidats (Serbie) et candidats potentiels, et pays de la Politique européenne de voisinage (Moldavie), à la condition qu'un accord spécifique prévoie la participation de ces pays au programme.

Les organisations d'autres pays peuvent être invitées à être partenaires de projets, mais elles ne peuvent pas recevoir de financement direct de la part de l'UE.

## Quels sont les objectifs du programme Santé ?

Le programme Santé contribue, aux côtés des Etats membres, à améliorer la santé des citoyens et à réduire les inégalités en matière de santé, en encourageant l'innovation dans le domaine de santé, en assurant la viabilité des systèmes de santé, et en protégeant les citoyens de l'Union des menaces transfrontalières graves sur la santé. Le programme cofinance uniquement des actions présentant une nette valeur ajoutée de l'Union européenne.

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • [bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr)

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Le programme poursuit quatre objectifs principaux :

- **Agir en faveur de la santé, prévenir les maladies**, et œuvrer à la création de conditions favorables à des modes de vie sains, en tenant compte du principe de l'intégration des questions de santé dans toutes les politiques ;
- **Protéger les citoyens de l'Union des menaces transfrontalières graves** sur la santé ;
- **Contribuer à des systèmes de santé innovants**, efficaces et fiables ;
- **Améliorer l'accès des soins de santé** de meilleure qualité et plus sûrs pour les citoyens.

Pour chacun de ces objectifs, des priorités ont été identifiées en annexe du règlement établissant le programme Santé. Les actions financées par le programme visent à financer des actions qui découlent de ces priorités.

## Quel est le budget du Programme Santé ?

Le budget total pour la période 2014-2020 est de 449,4 millions €. Le montant alloué au programme Santé pour l'année 2018 est de 62 millions d'euros.

## Quels sont les types de financement disponibles ?

- **Subventions de projets** (20,8 millions d'€ pour 2018). Les projets doivent réunir au minimum trois partenaires issus de trois pays différents. L'organisation doit être établie dans un Etat membre ou un pays de l'AELE. Les pays tiers peuvent participer au programme si les conditions requises sont remplies, tel que spécifié dans l'appel à projet. La subvention couvre 60% des coûts liés au projet.
- **Actions cofinancées avec les autorités des Etats membres** (7,9 millions € pour 2018). Ces subventions s'adressent aux actions visant la lutte contre les inégalités face aux soins, les cancers, la vaccination, la prévention et action aux points d'entrées (frontières), le développement de la « e-Santé » et des actions visant à développer un système durable d'information sur la santé de l'UE qui soutienne la recherche et l'élaboration des politiques ;
- **Contribution financière pour le fonctionnement des ONG** (5 millions € pour 2018) : Le taux maximal de cofinancement de l'UE est de 60%. Toutefois, cela peut être 80% si une proposition répond aux critères d'utilité exceptionnelle. En 2017, un appel à propositions a été organisé pour la conclusion d'accords-cadres quadriennaux de partenariat couvrant les années 2018, 2019, 2020 et 2021, en particulier dans les domaines prioritaires suivants: prévention et déterminants de la santé, les maladies chroniques, le cancer, la démence, les maladies rares, le sida, la tuberculose, l'hépatite, l'accès aux soins de santé et les substances d'origine humaine.
- **Des accords de subvention directes avec des organisations internationales** (6 millions € pour 2018) ;

- **Prix** (60 000 € pour 2018). Dans le cadre du Forum sur la politique de la santé, un « award santé » sera remis afin de récompenser les bonnes pratiques des ONG et/ou d'organismes nationaux ou internationaux et/ou européens ;
- **Marchés publics** (14 millions € pour 2018). Couvre des activités telles que l'évaluation et le suivi d'actions, de politiques, d'études sur la santé, ou bien l'assistance technique et scientifique.
- **Autres actions** (7,4 millions € pour 2018).

Les candidatures pour des financements se font désormais exclusivement en ligne.

## Quels est le taux de cofinancement ?

Les subventions accordées par le programme peuvent **cofinancer des projets à hauteur de 60%**.

Le taux de cofinancement peut aller jusqu'à 80% en cas « d'utilité exceptionnelle », c'est-à-dire lorsqu'au moins 30% du budget du projet est destiné à des Etats membres dont le RNB par habitant est inférieur à 90% de la moyenne de l'UE et lorsque des organismes d'au moins 14 pays participent au projet et que, parmi ceux-ci, au moins quatre sont issus de pays dont le RNB par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'Union.

## Comment y participer ?

La Direction générale de la Santé et des Consommateurs de la Commission européenne (DG SANCO) gère le programme Santé en coopération avec l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation (CHAFEA).

Un programme de travail annuel définit les domaines prioritaires ainsi que les critères pour le financement des actions. Sur la base de ce plan de travail, l'agence CHAFEA publie des appels à propositions.

Appels à projets 2018 du programme Santé :

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/3hp/calls/hp-pj-2018.html#c.topics=callIdentifiant/HP-PJ-2018/1/1/1/default-group&callStatus/t/Forthcoming/1/1/0/default-group&callStatus/t/Open/1/1/0/default-group&callStatus/t/Closed/1/1/0/default-group&+identifiant/desc>

Le programme de travail de l'année 2018, adopté le 13 décembre 2017 :

[https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/programme/docs/wp2018\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/programme/docs/wp2018_fr.pdf)

Les annexes au programme de travail pour l'année 2018 :

[https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/programme/docs/wp2018\\_annex\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/programme/docs/wp2018_annex_en.pdf)

Les trois appels à projets de 2018 sont ouverts du **25 janvier au 26 avril 2018 (17h00)** :

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/3hp/calls/hp-pj-2018.html#c,topics=callIdentifieur/t/HP-PJ-2018/1/1/1/default-group&callStatus/t/Forthcoming/1/1/0/default-group&callStatus/t/Open/1/1/0/default-group&callStatus/t/Closed/1/1/0/default-group&+identifieur/desc>

Appels à projets	Objectifs	Types d'actions financées	Budget
<b>PJ-01-2018 : intensifier les soins intégrés</b>	Soutenir les autorités de santé à développer les capacités nécessaires pour mettre en œuvre les soins intégrés, fournir une « assistance technique » à ces autorités,...		3,650 millions d'€
<b>PJ-02-2018 : soutenir les coopérations volontaires des Etats membres dans le domaine de la tarification grâce à la collaboration « Euripide »</b>	Contribuer à poursuivre l'établissement d'une base de données Euripide comme une coopération volontaire effective entre les Etats membres avec pour but d'améliorer les performances des systèmes de santé dans le domaine pharmaceutique		300 millions d'€
<b>PJ-03-2018 : projets Orphacodes</b>	Soutenir les Etats membres à améliorer la collecte d'informations sur les maladies rares par la mise en œuvre d'Orphacodes (système spécifique de codification des maladies rares)		750 000 €

## Quels sont les textes officiels du programme?

RÈGLEMENT (UE) N° 282/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 mars 2014 portant établissement d'un troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0282&from=EN>

## Qui sont les contacts clés du programme ?

### Commission européenne

- **DG SANTE**

Stefan SCHRECK

Chef d'Unité C1 Programme de santé et maladies chroniques

Santé publique, connaissance des pays, gestion des crises

2920 Luxembourg

Téléphone: +352 4301- 38520

Courriel : stefan.schreck@ec.europa.eu

Site Internet : [http://ec.europa.eu/health/programme/policy/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/health/programme/policy/index_en.htm)

- **Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (CHAFEA)**

Jacques Remacle

Chef d'unité Santé, DRB A3/042

L-2920 Luxembourg

Tél.: +352-4301-37237; Fax: +352-4301-30359

Courriel : [CHAFEA-HP-CALLS@ec.europa.eu](mailto:CHAFEA-HP-CALLS@ec.europa.eu)

Site Internet: <http://ec.europa.eu/chafea/index.html>

### France – Point de contact national du Programme « Santé »

- **Ministère de la Santé**

Jean-Baptiste ROUFFET

Service des Affaires européennes et internationales

14, avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP, France

Tél.: +33 (0)1 40 56 46 54

Courriel: [jean-baptiste.rouffet@sante.gouv.fr](mailto:jean-baptiste.rouffet@sante.gouv.fr)